

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal d'Ulverton, tenue le 7 novembre 2022 au centre communautaire d'Ulverton, 155, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

JOËLLE HÉNAULT	Siège # 1	KARL LINDSAY	Siège # 4
MARIE GERVAIS	Siège # 2		Siège # 5
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3	PHILIPPE GOSSELIN	Siège # 6

Absence : Claude Lefebvre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. 236-11-2022 Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par Marie Gervais.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 237-11-2022 **CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale/greffière-trésorière a remis une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Joëlle Hénault, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour, avec son ajout.

ADOPTÉE

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

3.1. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022

Rés. 238-11-2022 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Marie Gervais et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 5 octobre au 7 novembre 2022 a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE, DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES COMITÉS

5.1. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS DE LA MAIRESSE, DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES COMITÉS

6. FINANCE

6.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DES POUVOIRS

Rés. 239-11-2022

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt du rapport de délégation des pouvoirs du mois d'octobre 2022, conformément à l'article 961.1 du Code Municipal. Le rapport se décrit comme suit, à savoir :

Nom du fonctionnaire municipal	Montant dépensé
Vicki Turgeon	410,45 \$
Vicki Turgeon	546,40 \$
Vicki Turgeon	103,21 \$
Vicki Turgeon	50,00 \$
Vicki Turgeon	314,00 \$
Vicki Turgeon	40,00 \$

6.2. ADOPTION DES COMPTES DU 5 OCTOBRE AU 7 NOVEMBRE 2022

Rés. 240-11-2022

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale/greffière-trésorière a remis une copie du rapport mensuel des comptes à payer (montant : 46 708,43 \$) et des chèques émis (montant : 49 237,61 \$) à chacun des membres du Conseil, pour un montant total de 95 946,04 \$;

IL EST PROPOSÉ par Marie Gervais, **APPUYÉ** par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes à payer et les chèques émis selon le rapport mensuel transmis à chacun des membres du Conseil pour la période du 5 octobre au 7 novembre 2022 soient acceptées et/ou payées.

ADOPTÉE

7. URBANISME

7.1 PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 5 OCTOBRE 2022 : 2

- 1 Captage d'eaux souterraines
- 1 Rénovation (annulé à la demande de la propriétaire)

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA : 15 MINUTES

9. ADMINISTRATION

9.1 AVIS DE DÉPÔT – DIVULGATION DE CERTAINS DONS ET RAPPORTS DE DÉPENSES

Rés. 241-11-2022

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt du formulaire DGE-1038 relativement à la divulgation de certains dons et rapports de dépenses du candidat de l'élection partielle du 30 octobre 2022, conformément à l'article 513.2 de la LERM.

Vicki Turgeon,
Directrice générale/greffière-trésorière

9.2. RAPPORT AU CONSEIL – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La directrice générale et greffière-trésorière fait rapport au conseil de la réception d'un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires qu'elle a reçu, conformément à l'article 360.1 de la LERM.

Vicki Turgeon,
Directrice générale/greffière-trésorière

9.3. CONSEILLER SIÈGE #6 – FORMATION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Rés. 242-11-2022

CONSIDÉRANT l'adoption du PL49 ayant apporté de nombreux changements dans la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ;

CONSIDÉRANT QU'il est maintenant obligatoire, pour chacun des élus municipaux, de suivre la formation en éthique et en déontologie en matière municipale, et ce, même après avoir déjà suivi ladite formation ;

CONSIDÉRANT QUE la formation offerte par la FQM a reçu l'approbation de la Commission municipale du Québec (CMQ) ;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d'Ulverton autorise l'inscription de monsieur Philippe Gosselin à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, offerte par la FQM et ce, pour un montant de l'ordre de 347 \$, taxes nettes.

ADOPTÉE

9.4. TRANS-APPEL – RENOUVELLEMENT ENTENTE DE SERVICES 2023

Rés. 243-11-2022

IL EST PROPOSÉ par Karl Lindsay, **appuyé** par Joëlle Hénault et unanimement résolu

QUE la municipalité d'Ulverton accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté comme stipulé initialement dans le Protocole d'entente;

QUE la municipalité d'Ulverton accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel Inc. l'organisation du service de transport adapté;

QUE la municipalité d'Ulverton accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2023 et de payer la quote-part établie à 4,44 \$ par personne pour un montant total de 1949,16 \$;

QUE la municipalité d'Ulverton accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2023 : 4,00 \$ pour un déplacement local, 9,00 \$ pour un déplacement hors territoire (Sherbrooke);

QUE la municipalité d'Ulverton accepte les prévisions budgétaires 2023 de l'organisme Trans-Appel Inc.

ADOPTÉE

9.5. COMITÉ – NOMINATION DES CONSEILLERS SUR CERTAINS COMITÉS

Rés. 244-11-2022

IL EST PROPOSÉ par Karl Lindsay, **appuyé** par Marie Gervais et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton désigne les membres des différents comités tel que présenté ci-dessous. Il est à noter que la mairesse, Lynda Tétreault, est partie prenante de tous les comités :

COMITÉ VOIRIE : Philippe Gosselin, Sylvain Clair

COMITÉ ENVIRONNEMENT : Claude Lefebvre, Joëlle Hénault

COMITÉ SÉCURITÉ CIVILE :	Claude Lefebvre, Philippe Gosselin, Sylvain Clair
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :	Karl Lindsay, Philippe Gosselin
COMITÉ COMMUNICATION :	Joëlle Hénault, Karl Lindsay, Marie Gervais
COMITÉ CULTURE ET LOISIRS :	Claude Lefebvre, Joëlle Hénault, Karl Lindsay, Marie Gervais, Philippe Gosselin, Sylvain Clair.

SOUS-COMITÉS CULTURE ET LOISIRS		
<i>Ulverton tricoté serré</i>	CSLE – Ça bouge à Ulverton	Marché de Noël
	Claude Lefebvre	
Claude Lefebvre	Karl Lindsay	Claude Lefebvre
Marie Gervais	Sylvain Clair	Joëlle Hénault

ADOPTÉE

9.6. PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS AÎNÉS (PNHA) – DEMANDE DE MODIFICATIONS DU PROJET 2022-2023

Rés. 245-11-2022

CONSIDÉRANT QUE le projet 2022-2023 doit être modifié et présenté pour approbation auprès des instances gouvernementales concernées ;

CONSIDÉRANT QUE le comité *Ulverton tricoté serré* s'est penché sur la question et soumet pour approbations les modifications suivantes :

- Remplacer le recouvrement des fauteuils par l'achat de quatre (4) petits fauteuils (1 260 \$),
- Un (1) Four à micro-ondes (250 \$),
- Deux (2) Étagères vitrées pour ranger les jeux de tables (475 \$),
- Quatre (4) Tables à cartes (420 \$),
- Deux (2) Tapis pour sous-sol – section de jeux (300 \$),
- Deux (2) tours à poterie (3 000 \$),
- Deux tables / outils / Tablettes fourneau (200 \$),
- Tapis de protection caoutchouc (85 \$),
- Table enfants avec chaises (100 \$),
- Machine à popcorn (100 \$),
- Équipements jardinage (1 000 \$),
- Livres pour Club de lecture (200 \$),
- Système de son / boîtes de sons au sous-sol (1 500 \$).

IL EST PROPOSÉ par Marie Gervais, APPUYÉ par Sylvain Clair et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton accepte les demandes de modifications ci-haut mentionnées et autorise la directrice générale à soumettre cette demande aux instances gouvernementales concernées.

ADOPTÉE

9.7. ROGERS – REMBOURSEMENT DES FACTURES DE CELLULAIRE DE LA MAIRESSE

Rés. 246-11-2022

IL EST PROPOSÉ par Karl Lindsay, APPUYÉ par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton autorise la demande de remboursement des factures de cellulaire de la mairesse, et ce, rétroactivement au 8 avril 2022 et par la suite, d'en défrayer les frais de service mensuels, au montant de 45,46 \$ + taxes.

ADOPTÉE

9.8. BELL MOBILITÉ – REMBOURSEMENT DES FACTURES DE CELLULAIRE DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

Rés. 247-11-2022 IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton autorise le remboursement à Mme Marie Gervais, des frais de service pour l'utilisation de son cellulaire lorsqu'elle a été mairesse suppléante, et ce, pour un montant total de 133,75 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

9.9. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2022 – COMITÉS DES PANIERS DE NOËL

Rés. 248-11-2022 IL EST PROPOSÉ par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Philippe Gosselin et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton accorde un don de 100 \$ au Comité des Paniers de Noël pour l'édition 2022.

ADOPTÉE

9.10. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2022 – POPOTE ROULANTE

Rés. 249-11-2022 IL EST PROPOSÉ par Phillippe Gosselin, **APPUYÉ** par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton accorde un don au Centre d'action bénévole pour le fonctionnement du service de Popote Roulante, au montant de 100 \$.

ADOPTÉE

9.11. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2022 – COMITÉ DES FESTIVITÉS DE NOËL DE RICHMOND

Rés. 250-11-2022 IL EST PROPOSÉ par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Marie Gervais et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton accorde un don de 100 \$ au Comité des festivités de Noël de Richmond pour l'édition 2022.

ADOPTÉE

9.12. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2022 – ÉCOLE PRIMAIRE ST. FRANCIS/ST. FRANCIS ELEMENTARY SCHOOL

Rés. 251-11-2022 IL EST PROPOSÉ par Phillippe Gosselin, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton accorde un don de 50 \$ pour la 4^e édition du Marché de Noël de l'École St. Francis.

ADOPTÉE

9.13. DEMANDE D'APPUI – NORMES DE CONSTRUCTION DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES - STANDARDISATION

Rés. 252-11-2022 **CONSIDÉRANT** la réception RI-2022-05-1446 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville concernant l'uniformisation des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant puisque les pompiers rencontrent des difficultés lors des manœuvres de désincarcération impliquant des véhicules électriques et des véhicules hybrides ;

CONSIDÉRANT la réception de la résolution CA-2022-08-19 de la MRC du Val-Saint-François appuyant cette demande ;

CONSIDÉRANT la réception de la résolution 2022-279 du Service de sécurité incendie de la région de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE dans l'industrie de la construction automobile, il n'existe pas de normes établies et obligatoires concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant dans les véhicules électriques et hybrides ;

CONSIDÉRANT QU'en raison du danger d'électrocution, les pompiers ne peuvent pas procéder à la désincarcération tant que l'interrupteur de courant des véhicules électriques et hydriques n'a pas été localisé et fermé ;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules électriques et hybrides sont de plus en plus nombreux sur les routes et que la tendance devrait s'accroître au cours des prochaines années ;

IL EST PROPOSÉ par Joëlle Hénault, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton demande :

- **À** l'Association canadienne des constructeurs de véhicules d'établir des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides, et ce, en collaboration avec les constructeurs de véhicules à l'étranger ;

- **AU** *ministère de la Sécurité publique du Québec* de porter à l'attention des instances fédérales compétentes l'importance de la standardisation des normes de construction et de la signalétique pour permettre de neutraliser rapidement la batterie ;

- **À** la directrice générale de transmettre la présente résolution à la FQM, à l'UMQ, aux députés provinciaux André Bachant, Gilles Bélanger et François Jacques, aux députés fédéraux : Alain Rayes, Andréanne Larouche et Marie-Claude Bibeau, à la MRC ainsi qu'aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François, à la Régie intermunicipale d'incendie de la région de Richmond et à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire & de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE

9.14. RÉNOVATIONS MINEURES CENTRE COMMUNAUTAIRE – CUISINE, SALLE PRINCIPALE & SOUS-SOL

Rés. 253-11-2022

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Marie Gervais et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton procède aux rénovations suivantes :

- Changement revêtement de plancher et comptoirs de la cuisine ;
- Peinture de la cuisine;
- Changement de la rampe d'escalier ;
- Peinture, électricité & petits travaux divers au sous-sol.

ADOPTÉE

10. VOIRIE

10.1. REDDITION DE COMPTE – VOLET PROJETS PARTICULIERS (PPA-CE) PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Rés. 254-11-2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, appuyé par Karl Lindsay et unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité d'Ulverton approuve les dépenses d'un

montant de 30 080 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

10.2. TECQ 2019-2023 – ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023 (TECQ #5)

Rés. 255-11-2021

CONSIDÉRANT QUE :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 ;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux No 5 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux No 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

10.3. ACHAT - BALAI SUR ROUE

Rés. 256-11-2022

IL EST PROPOSÉ par Joëlle Hénault, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton autorise l'achat du balai sur roue ayant été préalablement inspecté en date du 28 octobre dernier, et ce, pour un montant de 2 000 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1. MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS - ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE 2023

Rés. 257-11-2022

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ulverton a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ulverton désire participer à cette entente aux conditions suivantes;

- Ressource rédaction et support-conseil : 50 \$/heure
- Ressource cartographie et support technique : 30 \$/heure

IL EST PROPOSÉ par Marie Gervais, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et unanimement résolu :

QUE la municipalité d'Ulverton adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la municipalité d'Ulverton réserve un montant de 2 350,00 \$ pour l'année 2023 selon la répartition suivante : 41 heures pour la ressource rédaction et support-conseil et 10 heures pour la ressource cartographique et support technique.

ADOPTÉE

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA(S)

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Philippe Gosselin que la séance soit levée à 19 h 53. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 5 décembre 2022.

Lynda Tétreault,
Mairesse

Vicki Turgeon,
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 8^e jour du mois de novembre 2022.

Lynda Tétreault,
Mairesse